

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d’administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue dans les bureaux administratifs d’Énercycle (390, boulevard de la Gabelle), **le vendredi, douzième jour du mois de décembre deux mille vingt-cinq (12 décembre 2025), ONZE HEURES DIX (11 h 10)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Lévesque, Représentant de la Ville de Shawinigan
Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé
Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux
Monsieur Éric Blouin, Représentant de la MRC de Mékinac
Monsieur Jocelyn Isabelle, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé
Monsieur Pierre-Luc Fortin, Substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières
Monsieur Yvon Sauvageau, Substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Pierre-Luc Fortin**, Président d’assemblée et substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2025-12-5991

OUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE / NOMINATION D’UN PRÉSIDENT D’ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de nommer Pier-Luc Fortin, substitut du Représentant de la Ville de Trois-Rivières, président de la présente séance du conseil et pour la seule durée de celle-ci, conformément aux dispositions de l’article 5 du Règlement de régie interne de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-5992

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu d’adopter l’ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

1. Ouverture de l’assemblée/nomination d’un président d’assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l’ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2025
5. Approbation des directives et des ordres de changement
6. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
7. Nomination d’un président
8. Nomination d’un vice-président
9. Calendrier 2026 des séances du conseil d’administration d’Énercycle
10. Traitement et valorisation des encombrants des écocentres (DDP-2025-420)
11. Traitement et valorisation des matières mixtes recyclables (DDP-2025-421)
12. Nominations – Conseil d’administration de Récupération Mauricie S.E.N.C.
13. Fourniture et installation d’un dôme d’opérations (OS-997)
14. Autres sujets
 - Construction de l’usine de biométhanisation sèche et de compostage – Approbation des ordres de changements V-001, V-002, V-003 et affectation de surplus cumulés pour les dépenses afférentes
 - Radiations de créances
 - Autorisation de signature – Lettre d’entente sur les manteaux d’hiver et les bottes d’hiver pour les postes de technicien(ne) en gestion de matières résiduelles et technicien(ne) en conformité environnementale
 - Chaudière en location pour l’usine de traitement des eaux (DDP-2025-436)
15. Période de questions
16. Levée de l’assemblée

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-5993

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
7 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d’administration d’Énercycle tenue le 7 novembre 2025.

Adoptée à l’unanimité

INIT. PRÉS.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Rés.: 2025-12-5994 APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT

Il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-5995 CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d’approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de décembre 2025, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-5996 NOMINATION D’UN PRÉSIDENT

ATTENDU les prescriptions de l’article 468.17 de la *Loi sur les cités et villes* et de l’article 586 du *Code municipal du Québec* à l’effet que le conseil d’administration doit nommer un président parmi ses membres, en lui octroyant un mandat d’une durée d’un (1) an (renouvelable) ;

ATTENDU que l’article 3 du Règlement de régie interne d’Énercycle requiert la nomination d’un président parmi les membres du conseil d’administration ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu de nommer **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, comme président d’Énercycle pour le prochain terme, soit du 12 décembre 2025 au 12 décembre 2026.

Conformément à la loi, ce dernier présidera, jusqu’au 12 décembre 2026, les assemblées du conseil d’administration ; il dirigera les débats et maintiendra l’ordre et le décorum.

Adoptée à l’unanimité

INIT. PRÉS.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Rés.: 2025-12-5997

NOMINATION D’UN VICE-PRÉSIDENT

ATTENDU que l’article 4 du Règlement de régie interne d’Énercycle requiert la nomination d’un vice-président parmi les membres du conseil d’administration ;

ATTENDU que le terme de ce mandat sera le même que celui du président ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu de nommer **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, comme vice-président d’Énercycle pour le prochain terme, soit du 12 décembre 2025 au 12 décembre 2026.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-5998

CALENDRIER 2026 DES SÉANCES DU CONSEIL
D’ADMINISTRATION D’ÉNERCYCLE

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, et résolu d’adopter le calendrier 2026 des séances du conseil d’administration d’Énercycle qui est fixé comme suit :

Vendredi 23 janvier 2026
Vendredi 20 février 2026
Vendredi 20 mars 2026
Vendredi 17 avril 2026
Vendredi 22 mai 2026
Mardi 16 juin 2026
Vendredi 28 août 2026
Mardi 29 septembre 2026
Vendredi 23 octobre 2026
Vendredi 20 novembre 2026
Vendredi 11 décembre 2026

À moins que l’avis de convocation transmis aux délégués n’indique un autre jour, un autre lieu ou une autre heure, les séances ordinaires auront lieu dans les bureaux administratifs d’Énercycle à 10 h aux dates indiquées ci-haut.

INIT. PRÉS.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

À titre indicatif, les séances ordinaires et extraordinaires du conseil d’administration pour l’année 2025 ont eu lieu aux dates suivantes :

Séances ordinaires	Séances extraordinaires
Vendredi 24 janvier 2025	Vendredi 11 avril 2025
Jeudi 20 février 2025	Mardi 13 mai 2025
Mardi 25 mars 2025	
Vendredi 25 avril 2025	
Vendredi 23 mai 2025	
Vendredi 20 juin 2025	
Vendredi 22 août 2025	
Mardi 23 septembre 2025	
Vendredi 10 octobre 2025	
Vendredi 7 novembre 2025	
Vendredi 12 décembre 2025	

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-5999

**TRAITEMENT ET VALORISATION DES ENCOMBRANTS
DES ÉCOCENTRES (DDP-2025-420)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le traitement et la valorisation des encombrants des écocentres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d’octroyer le contrat DDP-2025-420 à l’entreprise Bellemare Environnement inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-6000

**TRAITEMENT ET VALORISATION DES MATIÈRES MIXTES
RECYCLABLES (DDP-2025-421)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour le traitement et la valorisation des matières mixtes recyclables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu d’octroyer le contrat DDP-2025-421 à l’entreprise Bellemare Environnement inc., selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2025-12-6001

**NOMINATIONS – CONSEIL D’ADMINISTRATION DE
RÉCUPÉRATION MAURICIE S.E.N.C.**

ATTENDU que la Régie a formé, avec le Groupe RCM inc., une société en nom collectif pour l’exploitation du centre de tri situé au lieu d’enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès, le 3 février 2004 ;

ATTENDU qu’en vertu du contrat de société en nom collectif, la Régie est autorisée à nommer deux (2) des cinq (5) administrateurs qui forment le conseil d’administration de la société ;

ATTENDU que le conseil d’administration a adopté la résolution 2021-11-5257 afin de nommer messieurs Paul Labranche et Luc Dostaler pour agir à titre d’administrateurs au sein du conseil d’administration de Récupération Mauricie S.E.N.C. ;

ATTENDU que le conseil d’administration souhaite nommer messieurs Yves Lévesque et Éric Blouin pour agir à titre d’administrateurs au sein du conseil d’administration de Récupération Mauricie S.E.N.C. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR YVON SAUVAGEAU**, substitut du Représentant d’office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu de nommer monsieur Yves Lévesque et il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de nommer monsieur Éric Blouin pour agir à titre d’administrateurs au sein du conseil d’administration de Récupération Mauricie S.E.N.C.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-6002

**CONSTRUCTION DE L’USINE DE BIOMÉTHANISATION
SÈCHE ET DE COMPOSTAGE – APPROBATION DES
ORDRES DE CHANGEMENTS V-001, V-002, V-003 ET
AFFECTATION DE SURPLUS CUMULÉS POUR LES
DÉPENSES AFFÉRENTES**

Il est proposé par **MONSIEUR ÉRIC BLOUIN**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d’approuver les ordres de changements V-001, V-002, V-003 relatifs à la construction de l’usine de biométhanisation sèche et de compostage et d’affecter un montant de 1 325 668,48 \$ provenant des surplus cumulés pour les dépenses afférentes.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est également résolu d’autoriser le directeur général ou le directeur des affaires juridiques et greffier ou la directrice des finances et trésorières à signer tous documents afférents à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-6003

RADIATIONS DE CRÉANCES

Il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d’autoriser la directrice des finances et trésorière à radier des livres au 30 novembre 2025 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est de 155,63 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur cesdites créances.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-6004

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRE D’ENTENTE
SUR LES MANTEAUX D’HIVER ET LES BOTTES D’HIVER
POUR LES POSTES DE TECHNICIEN (NE) EN GESTION DE
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET TECHNICIEN (NE) EN
CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR JOCELYN ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, et résolu d’entériner la signature, par le directeur des affaires juridiques et greffier, pour et au nom d’Énercycle, d’une lettre d’entente afférente aux manteaux et aux bottes d’hiver pour les postes de technicien(ne) en gestion de matières résiduelles et de technicien(ne) en conformité environnementale.

Il est également résolu d’autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier ou la directrice adjointe Ressource humaine à signer tout document afférent à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2025-12-6005 CHAUDIÈRE EN LOCATION POUR L’USINE DE
TRAITEMENT DES EAUX (DDP-2025-436)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour la location
d’une chaudière pour l’usine de traitement des eaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR JOCELYN
ISABELLE**, Représentant d’office de la MRC de Maskinongé, appuyé
par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC
de Maskinongé, et résolu d’octroyer le contrat DDP-2025-436, à
l’entreprise Combustion Expert, selon les termes et conditions prévus à
la demande de prix.

Adoptée à l’unanimité

Rés.: 2025-12-6006 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR YVES LÉVESQUE**, Représentant de
la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**,
Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l’assemblée à
onze heures trente (11 h 30).

Adoptée à l’unanimité

Signé par :

E9F247B404DF4FF...

SECRÉTAIRE